

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2018

à Saint-Généroux - Salle du Champ Paillé
Date de la convocation : 5 SEPTEMBRE 2018

275-2018-09-11-A07

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 56

Présents : 44

Excusés avec procuration : 4

Absents : 8

Votants : 48

VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017

Secrétaire de la séance : M. Gilles MORIN

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, GIRET, PINEAU, BLOT, CHARRE, HOUTEKINS et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, ROCHARD S, BAPTISTE, Mme ENON, MM. ROCHARD Ch, BIGOT, MILLE, Mmes RENAULT, GELEE, BERTHELOT, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, DUHEM, PETIT, BOULORD, Mmes GRANGER, RIVEAULT, BERTHONNEAU, MM. EPIARD, NERBUSSON, DUGAS, FERJOU, DUMONT, MORIN, Mmes CUABOS, ROUX et SUAREZ - Suppléant : Mme KIMBOROWICZ.

Excusés avec procuration : MM. MEUNIER, THEBAULT, COLLOT et Mme HEMERYCK-DONZEL et qui avaient respectivement donné procuration à MM. PAINEAU, BEVILLE, Mme GELEE et M. DUMONT.

Absents : MM. DECHEREUX, FUSEAU, FOUCHEREAU, COCHARD, DUMEIGE, Mmes BONNIN, MEZOUAR et RANDOULET.

IV.2.2018-09-11-A07 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2017.

Code nomenclature FAST : 881

Rapporteur : Sylvain SINTIVE

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 et L.2224-5, de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'Assainissement Collectif et Non Collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ils sont publics et doivent permettre d'informer les usagers du service.

Un exemplaire doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Collectif

Quelques chiffres clés

- Le parc assainissement est composé de 23 stations d'épuration, de près de 300 km de réseau (dont environ 240 km de réseau gravitaire) et de 86 postes de refoulement,
- La station d'épuration de Sainte-Verge a traité en moyenne annuelle près de 2 400 m³/j en 2017 (contre 3 000 m³/j en 2016 car année plus pluvieuse), soit l'équivalent de la consommation d'environ 20 000 habitants (capacité de 35 000 eq/hab),
- Les niveaux de rejets annuels sont conformes sur toutes les stations d'épuration,
- 0,24 % de taux de renouvellement des réseaux en moyenne sur les 5 dernières années - en amélioration par rapport à 2016 avec 0,17 %, mais insuffisant au vu des 2 % conseillés au schéma directeur,
- 362 contrôles de conformité des installations raccordées au réseau d'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20180911-IV2-180911-A07-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2018
Date de réception préfecture : 19/09/2018

Les indicateurs financiers

- Dépenses de fonctionnement : environ 2,9 millions d'€ dont 25 % proviennent des charges à caractère général et 24 % des charges de personnel,
- Recettes de fonctionnement : environ 3,3 millions d'€ dont 84 % proviennent de la redevance (23 % part fixe et 77 % part variable),
- Pour rappel, la part fixe était de 55 € TTC/an en 2017 et la part variable de 2,02 € HT/m³,
- 6,63 % d'impayés,
- Dépenses d'investissement : 2,92 millions d'€,
- Taux d'extinction de la dette : 4,05 ans.

Les évènements marquants 2017

Études :

- Poursuite de l'étude diagnostique des installations autonomes situées sur un zonage collectif non desservi par le réseau sur les communes d'Argenton-l'Église, Bouillé-Loretz, Cersay, Glénay, Saint-Varent, Luzay, Massais, Pierrefitte et Sainte-Gemme.
- Poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du poste de refoulement du Pâtis.
- Rendu du schéma directeur sur les communes d'Argenton-l'Église, Cersay, Bouillé-Saint-Paul et Bouillé-Loretz.

Travaux :

- Fin de la mise en œuvre de la métrologie réseaux/supervision, avec l'installation d'équipements de mesure et de contrôle sur les infrastructures liées à l'assainissement. Cette opération permet de suivre à distance les différents sites et recueillir des données afin d'optimiser le fonctionnement du service.
- Réhabilitation de réseaux d'assainissement sur la commune de Mauzé-Thouarsais et de Louzy suite à des casses.
- Réhabilitation de la deuxième tranche de l'ovoïde de Thouars sur les rues de la Quintinie, Horace Vernet et Franklin.

Les perspectives pour 2018

- Restitution de l'étude diagnostique à la parcelle du secteur de l'Argentonnois et du Saint-Varentais avec une perspective de juxtaposition pour 2019 de ces résultats avec ceux des études réalisées en 2008 et 2012 sur le reste du territoire intercommunal, pour une redéfinition des zonages de la Communauté de Communes du Thouarsais.
- Lancement de la réflexion sur la réhabilitation du bassin tampon de Crevant et de la station d'épuration de Sainte-Verge.
- Démarrage des travaux du poste de refoulement du Pâtis et poursuite du projet de réhabilitation du Poste de refoulement du Bac.
- Réalisation d'investissements pour réhabiliter les réseaux. Sont concernées, la mise en séparatif du réseau sur la commune d'Argenton-l'Église, la réhabilitation du réseau de la ZA du Grand Rosé, ainsi que la remise en état des réseaux dégradés par le gaz hydrogène sulfuré indiqués dans le Schéma Directeur de l'ancien périmètre du Thouarsais.

Synthèse du rapport pour l'Assainissement Non Collectif

Quelques chiffres clés

- 6 169 habitations relevant de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais tous zonages confondus :
 - x Soit 4 189 habitations en zonage ANC,
 - x Soit 1 980 habitations en zonage AC, mais non desservies par le réseau qui font actuellement l'objet de la réflexion sur la redéfinition des zonages.

Accusé de réception en préfecture
079-247900798-20180911-IV2-180911-A07-
DE
Date de télétransmission : 19/09/2018
Date de réception préfecture : 19/09/2018

- Augmentation du nombre des prestations effectuées en interne par le technicien du service (contrôles ventes, dossiers subventions de réhabilitation) : 370 en 2017 contre 331 en 2016.
- Taux de conformité du parc ANC : 37,6 % (41,8 % sur les zonages ANC et 30 % sur les zonages AC),
- Stabilité du prix des différents contrôles dont celui des contrôles périodiques maintenu à 147,43 € TTC.

Les évènements marquants 2017

- Poursuite de l'étude diagnostique à la parcelle réalisée sur les anciens secteurs du Saint-Varentais et de l'Argentonnais et travail sur la redéfinition des zonages.
- Lancement de la consultation, initiée par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, pour la création d'un logiciel métier commun. Cet outil, élaboré en concertation avec l'ensemble des SPANC du Département, permettra d'harmoniser les pratiques. Le marché ayant été déclaré infructueux pour des raisons techniques et financières, une nouvelle consultation plus adaptée sera lancée en 2018. La livraison de l'outil, initialement prévue pour le courant de l'année 2018, sera décalée à 2019.
- Recrutement en fin d'année 2017 d'un deuxième agent dans le service afin de réaliser en interne les prestations de contrôles périodiques. Le plan de charge initialement prévu en 2017 a dû être revu sur 2018. De ce fait, 489 contrôles seront à effectuer l'année prochaine.

Les perspectives pour 2018

- Animation d'une campagne de réhabilitation subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'accompagner les habitants, des secteurs de Saint-Généroux, Oiron et Taizé, dans leurs projets.
- Finalisation de l'étude diagnostique à la parcelle du secteur de l'Argentonnais et du Saint-Varentais.
- Contribution à l'élaboration du nouveau cahier des charges du logiciel métier et au choix de l'entreprise retenue.

Après présentation de ces éléments et avis favorable de la Commission n°3 « Assainissement » en date du 12 juillet 2018,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Décision du Conseil Communautaire : Adopté à l'unanimité (1 abstention).

Fait et délibéré, en l'Hôtel des Communes du Thouarsais, le 11 septembre 2018.

**Le Président,
Bernard PAINEAU**